

Genève, février 2018

Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL)

# NOTICE D'INFORMATION N° 44

## 2014 - 2017

UNI MAIL,  
Boulevard du Pont-d'Arve 40,  
CH-1211 Genève 4

[www.unige.ch/droit/cetel](http://www.unige.ch/droit/cetel)



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE DROIT**  
Centre d'étude, de technique  
et d'évaluation législatives



## ***Table des matières***

<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	<b>5</b>
	1.1. Objectif du Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL)	5
	1.2. Membres et collaborateurs du CETEL	5
	1.3. Personnes invitées par le CETEL	6
<b>2.</b>	<b>Thématiques</b>	<b>7</b>
	2.1. Évaluation de la recherche en droit	7
	2.1.1. Recherche	7
	2.1.2. Publications	7
	2.1.3. Participation à des colloques et conférences en lien avec la recherche	8
	2.2. Lobbying, litigation and direct democracy: Comparing advocacy strategies of interest groups in Switzerland and California	9
	2.2.1. Recherche	9
	2.2.2. Publications	9
	2.3. Right to Truth, Truth(s) through Rights: Mass Crimes Impunity and Transitional Justice	10
	2.3.1. Recherche	10
	2.3.2. Publications	10
	2.3.3. Participation à des colloques et conférences en lien avec la recherche (dès 2017)	11
	2.4. Évaluation législative	12
	2.4.1. Éléments historiques	12
	2.4.2. Les sources jurisprudentielles de l'évaluation	13
	2.5. Légistique	13
	2.5.1. Légistique formelle: les sources juridiques du principe de clarté	13
	2.5.2. Légistique et sciences comportementales	13
	2.5.3. Légistique et démocratie directe	14
	2.5.4. Légistique: la qualité de la loi	14
	2.5.5. Légistique constitutionnelle	14
	2.6. Les noms de la métropolisation	15
	2.6.1. Recherche	15

2.6.2. <i>Participation à des colloques et conférences en lien avec la recherche</i>	15
2.7. Médiation administrative	15
2.7.1. <i>Recherche</i>	15
2.8. Policy evaluation in the Swiss political system – Roots and fruits	15
2.8.1. <i>Recherche</i>	15
2.8.2. <i>Publications</i>	16
2.9. Étude interdisciplinaire sur la garde alternée	16
2.9.1. <i>Recherche</i>	16
2.9.2. <i>Publications</i>	17
2.9.3. <i>Participation à des colloques et conférences en lien avec la recherche</i>	17
<b>3. Colloques- conférences</b>	<b>18</b>
3.1. Les politiques de sécurité dans l’espace public: les enjeux d’un urbanisme comportemental incitatif	18
3.2. Simplifier le droit pour lutter contre la bureaucratie	18
3.3. Évaluation de la recherche en droit: enjeux et méthodes – Assessment of Research in Law: Stakes and Methods	19
<b>4. Déjeuners-débats du CETEL</b>	<b>20</b>
4.1. Dictionnaire des régulations	20
4.2. Architecture des pouvoirs	20
<b>5. Participation de membres du CETEL à des colloques et conférences</b>	<b>21</b>
<b>6. Formations</b>	<b>24</b>
6.1. Flückiger Alexandre – Légistique suisse et européenne – Cours de Maîtrise – 6créditsECTS	24
6.2. Flückiger Alexandre, Benoit Anne – Formation continue en légistique – Mieux légiférer: rédaction et méthode législatives	24
6.3. Cottier Michelle – Sociology of Family Law – Cours de Maîtrise – 6 crédits ECTS	24
<b>7. Autres publications des membres du CETEL</b>	<b>26</b>
7.1. Ursula Cassani	26
7.2. Michelle Cottier	26
7.3. Alexandre Flückiger	27
7.4. Sévane Garibian	27
7.5. Thierry Tanquerel	28
7.6. Frédéric Varone	28

## **1. Introduction**

### **1.1 Objectif du Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL)**

Le Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL) regroupe et encourage les efforts de recherche dans les domaines de la création des lois, de leur mise en œuvre et de l'évaluation de leurs effets sur la société. Depuis sa création en 1975, il a pour objectif d'approfondir l'ensemble des apports des sciences humaines et sociales à l'étude et à la connaissance du droit. En d'autres termes, le CETEL s'intéresse au droit en action, c'est-à-dire au droit tel qu'il ressort de sa mise en œuvre en pratique, et non pas au droit tel que déduit de la simple lecture des textes de loi. Le CETEL est ainsi par essence un centre interdisciplinaire dédié au dialogue entre le droit et les autres sciences — sciences sociales comme la sociologie, la science politique ou la géographie, mais aussi médecine ou psychologie.

Les trois axes fondamentaux du CETEL sont donc la promotion de l'interdisciplinarité impliquant le droit, l'évaluation législative et la légistique.

Le CETEL assume des responsabilités en matière d'enseignement en Faculté de droit et propose également des formations continues. Il poursuit une constante activité de recherche, financée notamment par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), par d'autres institutions universitaires suisses, ou encore sur mandat d'entités publiques fédérales, cantonales ou communales. Il organise régulièrement des colloques et des journées d'étude.

La présente notice couvre l'activité du centre du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017. Les travaux de recherche des membres du CETEL ayant rejoint le centre à une date postérieure au 1er janvier 2014 sont mentionnés dans la présente notice dès ladite date.

### **1.2 Membres et collaborateurs du CETEL**

Le Comité directeur du CETEL est composé des professeurs de la Faculté de droit suivants:

Thierry TANQUEREL (directeur)  
Ursula CASSANI  
Michelle COTTIER (dès 2016)  
Alexandre FLÜCKIGER  
Sévane GARIBIAN (dès 2017)  
Robert ROTH (jusqu'à juillet 2017)  
Luc THÉVENOZ  
Frédéric VARONE (Faculté des sciences de la société).

Pendant la période 2014-2017, le CETEL a disposé des collaboratrices et des collaborateurs suivants :

Karin BYLAND (collaboratrice scientifique jusqu'en mars 2015, puis d'octobre à novembre 2017)  
Mike MINETTO (assistant, dès août 2016)  
Adriana SCHNYDER (assistante, dès septembre 2016)  
Sarah de SANTIAGO (assistante, dès avril 2016)  
Flavien STRUB (assistant, de septembre 2014 à juin 2015)  
Rocchina PERILLO (secrétaire).

### 1.3 Personnes invitées par le CETEL

Du 1er janvier au 31 décembre 2014, le CETEL a accueilli Mme Dace ŠULMANE, chercheuse-boursière de l'Université de Riga (Lettonie), dans le cadre du programme SCIEX. Ses travaux de recherche ont porté sur le thème suivant: «Evaluation of Legal Norms- Challenges for Legislator».

De septembre 2017 à juin 2018, le CETEL accueille, en tant que boursier d'excellence de la Confédération, M. Yves FOTSO NTEMEU, doctorant de l'Université de Dschang (Cameroun), qui prépare une thèse sur «Les normes issues des accords politiques dans l'ordre juridique des États d'Afrique au Sud Sahara : le cas de la Côte d'Ivoire et de la RDC».

## 2 Thématiques

### 2.1 Évaluation de la recherche en droit

#### 2.1.1 RECHERCHE

Projet codirigé par Thierry TANQUEREL (CETEL) et Andreas LIENHARD, professeur à l'Institut de droit public et directeur du Centre de compétences pour le management public à l'Université de Berne, avec la participation d'Alexandre FLÜCKIGER (CETEL), Fabian AMSCHWAND (chef de projet), Eva HERRMANN (assistante, puis cheffe de projet), Karin BYLAND (assistante, puis collaboratrice scientifique, CETEL), Flavien STRUB (assistant, CETEL), Martin SCHMIED (assistant) et financé par la Conférence universitaire suisse (CUS) pour trois ans (2013-2016).

Le projet «Évaluation de la recherche en droit» est une initiative du programme de recherche «Performances de la recherche en sciences humaines et sociales», coordonné par la Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS). Mené en collaboration avec l'Université de Berne, ce projet vise à favoriser les échanges et la réflexion sur l'évaluation de la recherche en droit en Suisse.

Une première phase *exploratoire* a consisté à élargir le champ des connaissances (théoriques et empiriques) en matière d'évaluation de la recherche en droit. Elle a comporté deux démarches parallèles.

Premièrement, une tentative de définition de la notion même de qualité de la recherche en droit. La problématique se concentre sur la valeur d'usage de la recherche en droit. La recherche cherche à élargir le champ d'étude et de réflexion au-delà de la seule question de la bibliométrie comme critère de qualité. À cette fin, tant les points de vue de la communauté scientifique que ceux des praticiens du droit seront pris en compte.

Deuxièmement, une description du contexte actuel de l'évaluation de la recherche en droit et un inventaire des méthodes en cours en Suisse et, partiellement, dans d'autres pays, pour mener cette évaluation.

Les démarches ont été effectuées par le biais d'entretiens avec les responsables et d'étude de la documentation, complétés par des sondages plus larges. Dans une perspective comparatiste européenne, cette recherche centrée sur la Suisse a été complétée par l'exploitation des recherches déjà réalisées dans le cadre de la SARFaL.

Une deuxième *phase de réflexion* a consisté à procéder à une discussion critique des résultats obtenus et à soumettre les principaux enseignements au débat dans le cadre d'un colloque international.

Le but de la recherche était de permettre de mieux comprendre le contexte, les enjeux et les méthodes possibles d'identification de critères de qualité en ce qui concerne l'évaluation de la recherche en droit.

#### 2.1.2 PUBLICATIONS

2.1.2.1 LIENHARD Andreas, TANQUEREL Thierry, FLÜCKIGER Alexandre, AMSCHWAND Fabian, BYLAND Karin, HERRMANN Eva, *Forschungsevaluation in der Rechtswissenschaft: Grundlagen und empirische Analyse in der Schweiz*, Berne, 2016.

La loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles oblige depuis 2015 les universités à contrôler périodiquement la qualité de la recherche. Dans le domaine juridique, l'évaluation de la recherche s'inscrit toutefois dans un cadre spécifique dont il importe de tenir compte des particularités.

Afin d'examiner les potentialités et les enjeux de l'évaluation de la recherche en droit, la présente étude s'appuie sur une analyse des règles en vigueur, une enquête auprès des acteurs impliqués ainsi qu'une comparaison internationale.

Démontrant l'existence d'une pratique d'évaluation de la recherche bien établie chez les juristes, elle conclut à l'insuffisance de transposer tels quels les critères et procédures d'évaluation développés dans le cadre d'autres disciplines scientifiques, en particulier les méthodes bibliométriques.

2.1.2.2 TANQUEREL Thierry, FLÜCKIGER Alexandre (édit.), *L'évaluation de la recherche en droit – Enjeux et méthodes / Assessing Research in Law – Stakes and Methods*, Bruxelles, 2015.

Le Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL) a organisé une journée d'étude conjointement avec l'Association internationale de méthodologie juridique (AIMJ) dans le cadre du 13<sup>e</sup> congrès de celle-ci. Une soixantaine de personnes actives dans la recherche, en provenance de Suisse, de France, de Belgique, des Pays-Bas, d'Autriche, de Roumanie, de Lettonie, d'Algérie, du Bénin, du Canada et des États-Unis se sont réunies les 13 et 14 février 2014 à Genève pour traiter des enjeux et méthodes de l'évaluation de la recherche en droit.

Aborder ce thème sous l'angle international et comparatif s'imposait d'autant plus que le droit, même s'il demeure traditionnellement centré sur les espaces nationaux, n'échappe pas à l'européanisation et à l'internationalisation. En outre, poussés par une profonde vague de fond évaluative initiée depuis plusieurs décennies déjà dans le domaine des sciences dites exactes, les juristes sont incités, quelle que soit leur culture juridique, à réfléchir à leurs pratiques de recherche et à les faire évoluer le cas échéant.

2.1.2.3 TANQUEREL Thierry, FLÜCKIGER Alexandre, *Enjeux et méthodes de l'évaluation de la recherche en droit: introduction*, in: TANQUEREL/FLÜCKIGER (édit.), 2015 (2.1.2.2), pp. 3-13.

2.1.2.4 LIENHARD Andreas, TANQUEREL Thierry, AMSCHWAND Fabian, HERRMANN Eva, BYLAND Karin, *L'évaluation de la recherche en droit en Suisse*, in: TANQUEREL/FLÜCKIGER (édit.), 2015 (2.1.2.2), pp. 373-407.

### 2.1.3 PARTICIPATION À DES COLLOQUES ET CONFÉRENCES EN LIEN AVEC LA RECHERCHE

FLÜCKIGER Alexandre, LIENHARD Andreas, *L'évaluation de la recherche en droit en Suisse: premiers résultats d'une étude en cours*, Workshop du programme «Performances de la recherche en sciences humaines et sociales», Berne, 16 mai 2014.



## 2.2 Lobbying, litigation and direct democracy: Comparing advocacy strategies of interest groups in Switzerland and California

### 2.2.1 RECHERCHE

Projet codirigé par Frédéric VARONE (CETEL) et André MACH, professeur à l'Institut d'études politiques et internationales de l'Université de Lausanne, avec la participation de Charlotte JOURDAIN et Steven EICHENBERGER et financé par le FNS (novembre 2013– janvier 2017).

In advanced democracies, interest groups are key actors of the policymaking process. To directly influence a public policy, an interest group (IG) has to gain access to an institutional venue in which binding policy decisions are made (i.e. constitutional amendments, laws, regulatory decisions, courts' rulings). IGs thus strategically shop between different institutional venues (Parliament, Government, Courts and Direct Democracy). This research project has focused on the venue shopping strategies of IGs. The general research question was: Where (venue), how (intensity) and with whom (coalition) do interest groups try to influence public policies?

The project has compared the concrete choices made by IGs in different policy domains and in two political systems (i.e. Switzerland and California) over the last two decades. Theoretically, we have looked at three categories of independent variables to explain advocacy activities and success: the characteristics of the interest group (e.g. group type, membership, resources), the characteristics of the policy issues at stake (e.g. policy type, issue saliency, level of opposition), and the institutional context and rules regulating the formal access to the different institutional venues (e.g. requirements to qualify for a constitutional initiative, to register as a parliamentary lobbyist, to participate to rule-making procedures, etc.).

Empirically, our test of these research hypotheses was based on the study of policy-making processes, which concern policy issues raised in similar ways in Switzerland and California during the last two decades (e.g. stem cell research, renewable energies, railways infrastructure) and on country-specific case studies as well (i.e. regulation of executive pay in Switzerland; immigrants' rights and same-sex-marriage in California). For each policy process, we have undertaken a documentary analysis to reconstruct the chronology and binding decisions of the issue. We have identified all institutional venues and IGs that have formally been involved in the policymaking process. We have then conducted semi-directed interviews with selected IGs representatives. The interview and documentary data have eventually allowed for the systematic comparison of IGs' strategies between groups, policy domains and political systems.

### 2.2.2 PUBLICATIONS

2.2.2.1 CHRISTIANSEN Peter Munk, MACH André, VARONE Frédéric, *How corporatist institutions shape the access of citizen groups to policy makers: Evidence from Denmark and Switzerland*, in: *Journal of European Public Policy*, 2016 (en ligne: doi 10.1080/13501763.2016.1268194).

2.2.2.2 GAVA Roy, VARONE Frédéric, MACH André, EICHENBERGER Steven, CHRISTE Julien, CHAO-BLANCO Corinne, *Interests groups in Parliament: Exploring MPs' interest affiliations (2000-2011)*, in: *Swiss Political Science Review*, 2016 (en ligne: doi 10.1111/spsr.12224).

2.2.2.3 JOURDAIN Charlotte, HUG Simon, VARONE Frédéric, *Lobbying across venues: an issue-tracing approach*, in: *State Politics & Policy Quarterly* 17(2), 2017, pp. 127-153 (en ligne en 2016: doi 10.1177/1532440016672272).

2.2.2.4 VARONE Frédéric, INGOLD Karin, JOURDAIN Charlotte, *Defending the status quo across venues and coalitions: Evidence from California interest groups*, in: *Journal of Public Policy* 37(1), 2017, pp. 1-26 (en ligne en 2016: doi 10.1017/S0143814X16000179).

2.2.2.5 VARONE Frédéric, INGOLD Karin, JOURDAIN Charlotte, *Studying policy advocacy through social network analysis*, in: *European Political Science* 16(3), 2017, pp. 322-334.

2.2.2.6 CHRISTE Julien, GAVA Roy, VARONE Frédéric, *Consultations et groupes d'intérêt: un aperçu quantitatif*, in: *LeGes- Législation & Evaluation* 27(2), 2017, pp. 211-224.

2.2.2.7 EICHENBERGER, Steven, PILOTTI Andrea, MACH André, VARONE Frédéric, *Parlement de milice et groupes d'intérêt (1970-2010): professionnalisation et diversification des liens d'intérêt?*, in: *Annuaire suisse d'histoire économique et sociale* 31, 2016, pp. 185-202.

## 2.3 Right to Truth, Truth(s) through Rights: Mass Crimes Impunity and Transitional Justice

### 2.3.1 RECHERCHE

Projet dirigé par Sévane GARIBIAN (CETEL), avec la collaboration de Zahira ARAGÜETE-TORIBIO (chercheuse postdoctorale), Marion VIRONDA DUBRAY (doctorante), Adriana SCHNYDER (doctorante associée), Besnik IBRAHIMI et Laetitia RIENZO (auxiliaires de recherche), et financé par le FNS (2016-2020).

Ce projet de recherche entend répondre aux questions suivantes: si, dans le cadre de la justice transitionnelle, le droit à la vérité constitue le premier pilier de la «lutte contre l'impunité» des crimes de masse et suppose une obligation étatique d'enquêter, quelle signification et quelle fonction a-t-il en contextes d'impunité a priori irrémédiable? Comment le droit à la vérité est-il garanti et mis en œuvre lorsque la justice pénale est inaccessible en raison, par exemple, de lois d'amnistie, d'un négationnisme d'État, d'une politique de disparition systématique des corps ou, plus simplement, de la mort des responsables? En questionnant ainsi ce nouveau droit de l'homme à la vérité, cette recherche interdisciplinaire offre une approche holistique renouvelant la conception de la justice face à la violence politique extrême.

### 2.3.2 PUBLICATIONS

2.3.2.1 GARIBIAN Sévane, *La mort du bourreau: Réflexions interdisciplinaires sur le cadavre des criminels de masse (préface d'Antoine Garapon)*, Paris, 2016.

Traduction espagnole: *La muerte del verdugo. Reflexiones interdisciplinarias sobre el cadáver de los criminales de masa (préface de Juan E. Méndez)*, Buenos Aires, 2016.

Traduction anglaise à paraître en 2018 (sélection de contributions): *The Death of the Perpetrator: Interdisciplinary Reflections on the Dead Body of Mass Criminals*, Journal of Genocide Research, no 2, 2018.

La dernière décennie a vu la mort de Slobodan Milosevic, Augusto Pinochet, Saddam Hussein, Oussama Ben Laden ou Mouammar Kadhafi. Car les génocidaires, criminels de guerre, dictateurs, tyrans ou agents du terrorisme international des XXe et XXIe siècles, meurent aussi. Dans tous les cas, les questions que posent ces disparitions singulières sont identiques, bien que se situant dans des contextes différents: quand et comment ces criminels sont-ils morts? Que faire de leur dépouille? Comment appréhender leur héritage, la mémoire de leur personne et de leurs crimes? Malgré leur caractère crucial et leur actualité, ces questions n'ont pour l'heure suscité que peu de travaux dans le domaine des sciences juridiques et sociales. Si l'on observe un important regain d'intérêt pour la parole du bourreau en tant que source d'information, rares sont les études qui s'attachent au sort de celui-ci, une fois décédé. Cet ouvrage vise précisément à combler ce manque. La réflexion interdisciplinaire engagée ici met en dialogue les apports du droit, de l'histoire, de l'anthropologie, de la sociologie, de la littérature et de la psychologie autour de trois thématiques principales: les modalités de la (mise à) mort du bourreau, le traitement post-mortem de son corps, et la question de la patrimonialisation face aux exigences de justice et de réparation. Ce volume entend ainsi montrer les enjeux entourant la fin des criminels de masse – une mort jamais anodine, même lorsqu'elle est naturelle.

2.3.2.2 GARIBIAN Sévane, *Généalogie d'un concept centenaire: le crime contre l'humanité. De sa naissance à l'ébauche d'une Convention internationale*, in: *70 ans après Nuremberg, juger le crime contre l'humanité*, Jean-Paul JEAN (édit.), Dalloz, Paris, 2017, pp. 39-53.

2.3.2.3 GARIBIAN Sévane, *La mort du bourreau, ou le temps incalculable de son éternité*, in: GARIBIAN (édit.), 2016 (2.3.2.1), pp. 21-38. (article traduit dans les versions espagnole et anglaise de l'ouvrage, cf. ch. 2.3.2.1).

2.3.2.4 GARIBIAN Sévane, *Ordonné par le cadavre de ma mère. Talaat Pacha, ou l'assassinat vengeur d'un condamné à mort*, in: GARIBIAN (édit.), 2016 (2.3.2.1), pp.207-231. (article traduit dans les versions espagnole et anglaise de l'ouvrage, cf. ch. 2.3.2.1).

### 2.3.3 PARTICIPATION À DES COLLOQUES ET CONFÉRENCES EN LIEN AVEC LA RECHERCHE (DÈS 2017)

GARIBIAN Sévane, 7<sup>e</sup> Congrès annuel du Historical Dialogues, Justice and Memory Network intitulé *Present Past: Time, Memory and the Negotiation of Historical Justice* (intervenante), Columbia University, New York, 7-9 décembre 2017.

GARIBIAN Sévane, Table ronde (*Lente, absente ou expéditive, la justice imparfaite appliquée aux tyrans*) dans le cadre du Festival Justice en cultures (sur le thème «Le temps de la justice») (participante) organisé par l'Institut d'Études Judiciaires (IEJ) de l'Université de Strasbourg (dir. Quentin URBAN), en compagnie de Florence HARTMANN (ancienne porte-parole du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie) et Patrick WACHSMANN (Université de Strasbourg), Temple Neuf, Strasbourg, 21 octobre 2017.

GARIBIAN Sévane, Table ronde (*Déplacer l'histoire: dire les violences de masse*) dans le cadre des 20<sup>e</sup> Rendez-vous de l'histoire (participante), en compagnie de Elisabeth ANSTETT (CNRS), Luba JURGENSON (Université de

Paris-Sorbonne), Paul BERNARD-NOURAUD (EHESS) et Clara DUTERME (Musée du Quai Branly), Campus de la CCI, Blois, 8 octobre 2017.

GARIBIAN Sévane, Séminaire du Cercle de travail interdisciplinaire «*Recherche suisse sur le traitement du passé*» (intervenante) organisé par Evelyne SCHMID, en compagnie de Alexa STILLER (Université de Berne) et Zahira ARAGÜETE-TORIBIO (Université de Genève), Faculté de droit, Université de Lausanne, 22 septembre 2017.

GARIBIAN Sévane, V<sup>e</sup> Congrès Latinoaméricain d'Anthropologie et VI<sup>e</sup> Congrès d'Anthropologie de Colombie intitulé *Políticas de los conocimientos y las prácticas antropológicas en América Latina y el Caribe* (co-organisatrice du panel «*La búsqueda de la verdad en contextos de impunidad persistente*» et intervenante), organisé par l'Asociación Latinoamericana de Antropología (ALA), Pontificia Universidad Javeriana, Bogotá, 6-9 Juin 2017.

GARIBIAN Sévane, Colloque international intitulé «*Peut-on incriminer d'autres négationnismes que celui de la Shoah ?*» (intervenante à une table ronde sous la présidence de Françoise TULKENS, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme), organisé par Thomas HOCHMANN (Université de Reims), Faculté de droit, Troyes, 18 mai 2017.

GARIBIAN Sévane, Séminaire international intitulé «*Las fronteras de la memoria. Memoria, verdad y víctimas en los procesos de justicia transicional : el caso colombiano*» (intervenante), organisé par Rosa Ana ALIJA (Universitat de Barcelona), Faculté de droit, Barcelone, 12 mai 2017.

GARIBIAN Sévane, Séminaire autour de l'ouvrage «*La muerte del verdugo. Reflexiones interdisciplinarias sobre el cadáver de los criminales de masa*» (intervenante), organisé par Rosa Ana ALIJA (Universitat de Barcelona), Faculté de droit, Barcelone, 12 mai 2017.

GARIBIAN Sévane, Workshop international d'experts (participante) autour du 3<sup>e</sup> Rapport de Sean Murphy sur le projet de Convention internationale sur la prévention et la répression du crime contre l'humanité (Commission du droit international), Villa Moynier, Genève, 6 mai 2017.

## 2.4 Évaluation législative

### 2.4.1 ÉLÉMENTS HISTORIQUES

FLÜCKIGER Alexandre, *Gaetano Filangieri: précurseur de l'évaluation législative*, in: LE QUINIO/SANTOLINI (édit.), *Giuseppe Compagnoni, Gaetano Filangieri, Pellegrino Rossi: Trois précurseurs italiens du droit constitutionnel*, Paris [À paraître en 2018].

Gaetano FILANGIERI a proposé dans *Science de la législation*, paru en 1780, d'instaurer un censeur des lois. Il lui aurait confié un rôle d'observation et d'analyse des effets de la législation sur la société. Postulant que la législation de son temps était inadaptée, le censeur aurait eu soin d'identifier les problèmes sociaux, d'en décrypter les causalités ainsi que d'articuler des moyens pertinents pour y remédier. On ne saurait toutefois considérer cet auteur comme l'inventeur à proprement parler de l'évaluation législative dans la mesure où tant la forme que les méthodes de cette discipline ont évolué depuis lors.

## 2.4.2 LES SOURCES JURISPRUDENTIELLES DE L'ÉVALUATION

FLÜCKIGER Alexandre, *Case-law Sources for Evaluating the Impact of Legislation: An Application of the Precautionary Principle to Fundamental Rights*, in: *Theory and Practice of Legislation*, 2016, Vol. 4, Issue 2.

Faced with uncertainty regarding a law's effects on fundamental rights, the Federal Constitutional Court of Germany has developed original case law as part of the constitutionality review of legislation by imposing an obligation of legislative monitoring and correction in such cases. Concretely, the Constitutional Court forces the legislator to systematically gather the necessary data and use it to evaluate the effects of legislation and to correct that legislation based on the evaluation. Rather than prohibiting the activity or the new legislation, the judge applies formal conditions. The Federal Supreme Court of Switzerland has applied the same principle on some occasions. In this context, the law undergoes a maturation process. It adapts to a changing environment, no longer claiming to provide a permanent solution. The legislator's duty no longer ends when a law is enacted—rather, enactment becomes a prelude.

## 2.5 Légistique

### 2.5.1 LÉGISTIQUE FORMELLE: LES SOURCES JURIDIQUES DU PRINCIPE DE CLARTÉ

FLÜCKIGER Alexandre, GRODECKI Stéphane, *La clarté: un nouveau principe constitutionnel ?*, in: *Revue de droit suisse* 2017 I, pp. 31-62.

Les auteurs examinent les deux faces du principe de clarté, à savoir la clarté linguistique et la clarté normative, avant de détailler la clarté en matière de droits politiques. Ils constatent que l'ordre constitutionnel suisse contient déjà une telle exigence et qu'il n'est ainsi pas besoin de développer un nouveau principe constitutionnel indépendant. En revanche, en matière de droits politiques, ils relèvent que la jurisprudence du Tribunal fédéral est imprécise et qu'elle mériterait une clarification.

### 2.5.2 LÉGISTIQUE ET SCIENCES COMPORTEMENTALES

FLÜCKIGER Alexandre, *Gouverner par des «coups de pouces» (nudges): instrumentaliser nos biais cognitifs au lieu de légiférer?*, in: *Les Cahiers de droit*, Laval [à paraître en 2018].

En visant la partie inconsciente et émotionnelle de notre esprit, les sciences affectives et comportementales ont démontré la possibilité d'orienter nos actions sans recourir à la contrainte. Dans ces conditions, la tentation était vive de chercher à exploiter les résultats de telles recherches pour gouverner nos conduites au lieu de légiférer. Par d'habiles «coups de pouce» (nudges), l'État devient ainsi l'architecte de nos choix (choice architect), chargé de créer un environnement incitant, à notre insu, à obéir comme il le souhaite. En d'autres termes, donner un «coup de pouce» revient à créer un environnement comportemental incitateur (choice architecture) offrant un contexte propice à l'adoption d'un comportement déterminé sans contrainte apparente.

Un tel mécanisme présente l'indéniable intérêt de contribuer à mettre en œuvre les lois et les politiques publiques de manière plus souple. L'incitation doit en effet être préférée à la coercition si la première se révèle suffisamment efficace. Pourtant, la création d'environnements comportementaux incitateurs est un moyen possi-

blement très intrusif, susceptible de court-circuiter notre libre-arbitre. Il reviendra donc aux autorités de ne retenir que ceux d'entre eux dont la nature n'est pas manipulatoire. Fondés sur une base légale, visant un intérêt public, proportionnés et conformes à la bonne foi, ils ont en revanche toute leur place dans la panoplie d'un État de droit.

### 2.5.3 LÉGISTIQUE ET DÉMOCRATIE DIRECTE

FLÜCKIGER Alexandre, *La démocratie directe: un facteur de qualité de la loi en Suisse?*, in: ALBERTINI (édit.), *La qualité de la loi- Expériences française et européenne*, Paris, 2016, pp. 81-107.

L'importance accordée en Suisse à la compréhensibilité et à la simplicité dans la rédaction de la loi s'explique en partie par le contexte très particulier de la milice parlementaire et des institutions de démocratie directe. Par ailleurs, très tôt la doctrine a insisté sur la qualité des impacts de la loi jusqu'à trouver une consécration dans la Constitution fédérale de 1999 exigeant une évaluation de l'efficacité des mesures prises par le parlement.

### 2.5.4 LÉGISTIQUE: LA QUALITÉ DE LA LOI

GUY-ÉCABERT Christine, FLÜCKIGER Alexandre, *La bonne loi ou le paradis perdu?*, in: LeGes- Législation & évaluation 2015, no 1, pp. 21-45.

Y a-t-il eu un âge d'or de la loi? L'histoire montre que l'impression que la qualité de la loi se dégrade n'est pas nouvelle. Indépendamment du lieu et de l'époque, les lois ont depuis toujours été critiquées pour leur longueur excessive, leur mauvaise formulation ou leur imprécision. En revanche, on peut se demander aujourd'hui si elles sont meilleures ailleurs qu'en Suisse. Y répondre supposerait non seulement des recherches de grande ampleur dans nombre de systèmes juridiques, mais nécessiterait aussi une définition de la notion même de qualité législative. Afin de tester l'intérêt d'une telle recherche comparative, les auteurs examinent la définition de la forêt dans cinq ordres juridiques choisis. Le constat? À défaut de critères universels et univoques qui définiraient une loi de qualité, les comparaisons demeurent hasardeuses. Penser que la loi parfaite peut exister est illusoire, mais ce n'est pas une raison suffisante pour ne pas viser la meilleure loi possible.

### 2.5.5. LÉGISTIQUE CONSTITUTIONNELLE

HOTTELIER Michel, TANQUEREL Thierry, *La Constitution genevoise du 14 octobre 2012*, in: SJ 2014 II, p. 341-390.

L'article expose la méthode de travail de l'Assemblée constituante genevoise et la structure de la nouvelle constitution. Il analyse quelques aspects légistiques particuliers comme le style rédactionnel, le langage inclusif, la notion d'État et celle de loi utilisées dans le texte. Il commente ensuite les principales innovations de la nouvelle constitution. En appendice, Céline Zuber-Roy expose la méthode de recherche dans le bulletin officiel de l'Assemblée constituante.

## 2.6 Les noms de la métropolisation

### 2.6.1 RECHERCHE

Projet de recherche animé par Frédéric GIRAUT, professeur du département de géographie de la Faculté des sciences de la sociétés, avec notamment la participation de Thierry TANQUEREL (CETEL).

Ce projet vise à analyser la question de l'attribution des noms géographiques (communes, localités, gares et stations de transports publics, rues, bâtiments publics et privés) dans le contexte de la métropolisation du territoire. L'approche est interdisciplinaire, faisant intervenir notamment la géographie, la linguistique, le droit, la sociologie, les études de genre, les sciences informatiques.

Il a donné lieu en 2015 à une série de séminaires thématiques réunissant les différents intervenants impliqués dans la démarche.

Une demande de financement Synergia déposée en 2017 n'a pas été retenue.

Le projet s'oriente actuellement vers une collaboration entre universités suisses et françaises en réponse à un projet franco-suisse dans le cadre du campus rhodanien.

### 2.6.2 PARTICIPATION A DES COLLOQUES ET CONFERENCES EN LIEN AVEC LA RECHERCHE

TANQUEREL Thierry, *La notion de droit de «large acceptation»*, Conférences et table ronde «*Dénommer les espaces publics: quels enjeux*», Quinzaine de l'urbanisme, Genève, 20 septembre 2017.

## 2.7 Médiation administrative

### 2.7.1 RECHERCHE

Frédéric VARONE, Karin BYLAND, mandat de la Ville de Genève au département de science politique et au CETEL.

La Ville de Genève se demandait s'il était opportun ou non de créer un service communal de médiation et, le cas échéant, quel type de service devrait être institué. Afin d'informer ce choix, l'étude visait à comparer les différents services de médiation qui ont déjà été mis en place dans les villes de Berne (BE), Saint-Gall (SG) et Zurich (ZH) et dans les cantons de Bâle-Ville (BS) et Vaud (VD), ainsi que le projet de service de médiation discuté au niveau du canton de Genève (GE).

## 2.8 Policy evaluation in the Swiss political system - Roots and fruits

### 2.8.1 RECHERCHE

Frédéric VARONE (CETEL) en collaboration avec les professeurs Thomas WIDMER (Uni Zurich), Andreas BALTHASAR (Uni Luzern), Fritz SAGER (Uni Bern), Katia HORBER-PAPAZIAN et Luzius MADER (Uni Lausanne), projet financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (Projet Synergia).

The project SynEval analyzes the relationship between different attributes of political systems and the practice and institutionalization of policy evaluation. Therefore, SynEval addresses the fundamental questions of how policy evaluation in Switzerland is influenced by the Swiss political system, and how policy evaluation in turn influences the Swiss political system. These questions are answered with an innovative and fruitful research track, as attributes of policy evaluation are linked with policy, polity, and politics in a comprehensive approach.

## 2.8.2 PUBLICATIONS

2.8.2.1 VARONE Frédéric, BUNDI Pirmin, GAVA Roy (parution en 2018), *Policy Evaluation in Parliament: Interest Groups as Catalysts*, in: *International Review of Administrative Sciences*.

2.8.2.2 DOLDER Olivier, ROHRBACH Walter, VARONE Frédéric, *Evaluationskultur auf kantonaler Ebene: politikfeld- oder kantonsspezifische Entwicklungspfade?*, in: SAGER/WIDMER/BALTHASAR (édit.), *Evaluationen im politischen System der Schweiz: Entwicklung, Bedeutung und Wechselwirkung*, Zurich, 2017, pp. 119-153.

2.8.2.3 BUNDI Pirmin, VARONE Frédéric, GAVA Roy, WIDMER Thomas, *Self-Selection and Misreporting in Legislative Surveys*, in: *Political Science Research and Methods*, 2016 (en ligne: doi 10.1017/psrm.2016.35).

2.8.2.4 VARONE Frédéric, *Capacités évaluatives et recherche académique: quelle dynamique en Suisse?*, in: Horber-Papazian (édit.), *Regards croisés sur l'évaluation en Suisse*, Lausanne, 2015, pp. 247-65.

## 2.9 Étude interdisciplinaire sur la garde alternée

### 2.9.1 RECHERCHE

Projet dirigé par Michelle COTTIER (CETEL) et Eric WIDMER (Département de Sociologie et Observatoire des familles, Université de Genève) avec la collaboration de Myriam GIRARDIN KECIOUR (Département de Sociologie) et Sandrine TORNARE (avocate et médiatrice), et mandaté par l'Office fédéral de la Justice (2016-2017).

Bien que convaincu de la nécessité de principe d'encourager la garde alternée, le Conseil National s'est posé la question des problèmes que ce mode de garde est susceptible de poser à l'enfant, ainsi qu'au père et à la mère. Il a donc chargé le Conseil fédéral de présenter un rapport sur les problèmes juridiques et pratiques posés par la garde alternée des enfants en cas de divorce ou de séparation des parents (Postulat 15.3003). Le présent rapport a été mandaté par l'Office fédéral de la Justice dans ce contexte.

Les questions auxquelles cette étude interdisciplinaire à l'intersection entre droit et sociologie entend répondre sont les suivantes: dans quelles circonstances doit-on admettre que la garde alternée est la meilleure solution pour l'enfant? Quelles conditions psychosociales doivent être remplies pour que ce mode de garde puisse fonctionner au quotidien? L'État peut-il, et le cas échéant comment, promouvoir cette forme de coparentalité?



## 2.9.2 PUBLICATIONS

2.9.2.1 COTTIER Michelle, WIDMER Eric, TORNARE Sandrine, GIRARDIN KECIOUR Myriam, *Étude interdisciplinaire sur la garde alternée*, mandatée par l'Office fédéral de la Justice, 2017 ([www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/aktuell/news/2017/2017-12-08.html](http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/aktuell/news/2017/2017-12-08.html)).

2.9.2.2 COTTIER Michelle, WIDMER Eric, TORNARE Sandrine, GIRARDIN KECIOUR Myriam, *Interdisziplinäre Studie zur alternierenden Obhut*, im Auftrag des Bundesamts für Justiz, 2017 ([www.ejpd.admin.ch/ejpd/de/home/aktuell/news/2017/2017-12-08.html](http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/de/home/aktuell/news/2017/2017-12-08.html)).

2.9.2.3 COTTIER Michelle, *L'autorité parentale conjointe et la garde alternée en droit suisse*, in: *Les nouvelles formes de parentalité: Le temps du partage... et l'enfant?* Actes du 7<sup>e</sup> Colloque printanier du Centre inter-facultaire en droits de l'enfant (CIDE) de l'Université de Genève et de l'Institut international des droits de l'enfant (IDE), Sion, 2017, pp. 31-41.

## 2.9.3 PARTICIPATION À DES COLLOQUES ET CONFÉRENCES EN LIEN AVEC LA RECHERCHE

COTTIER Michelle, *Modèles interdisciplinaires de soutien au consensus parental: perspectives pour la Suisse*, Séminaire sur la place de l'enfant dans le conflit parental, HUG, Genève, 2 octobre 2017.

COTTIER Michelle, *Alternierende Obhut: Rechtliche und interdisziplinäre Aspekte*, 3. Zürcher Tagung zum Scheidungsrecht: Kinder und Scheidung, Zurich, 16 mai 2017.

COTTIER Michelle, *L'autorité parentale conjointe et la garde alternée en droit suisse*, Colloque international *Les nouvelles formes de parentalité: le temps du partage. Et l'enfant?* 19-20 mai 2016, Sierre.

### 3. Colloque – conférences

Lors de la période 2014-2017, le CETEL a organisé ou co-organisé les colloques et conférences suivants:

#### 3.1 Les politiques de sécurité dans l'espace public: les enjeux d'un urbanisme comportemental incitatif

FRANCESCO DELLA CASA (Architecte cantonal à l'État de Genève), Alexandre FLÜCKIGER (CETEL), 10<sup>e</sup> anniversaire de la Cour des comptes de la République et canton de Genève: *La fabrique de l'innovation publique: Les audits et les évaluations de politiques publiques à l'ère des sciences comportementales*, Campus Biotech Genève, 5 mai 2017.

Les promoteurs de la gouvernance par coups de pouces (nudges) veulent confier aux pouvoirs publics le soin d'être les architectes de nos comportements (choice architects) en créant de toutes pièces un environnement comportemental (choice architecture) nous incitant à adopter, à notre insu, une conduite déterminée sans contrainte apparente.

Bien qu'ils ne l'évoquent pas, leurs travaux trouvent également leurs racines dans ce que nous qualifions d'urbanisme comportemental, c'est-à-dire la prévention de comportements déviants dans l'espace public par un design architectural approprié (prévention situationnelle). Contrairement aux nudges purs, uniquement incitatifs, l'urbanisme comportemental présente également une facette possiblement contraignante, surtout dans son aspect défensif: autrefois l'enceinte et la fortification pour se défendre contre les hordes ou le gabarit des grands boulevards pour permettre à l'artillerie de pointer; aujourd'hui les bancs publics inconfortables, les effets d'optique désagréable dans les WC publics ou les pointes métalliques pour éloigner les SDF. Un urbanisme comportemental incitatif est pourtant possible, avec le but de créer un environnement stimulant permettant à tous les habitants de s'épanouir et de promouvoir l'égalité d'usage de l'espace public à chacun.

#### 3.2 Simplifier le droit pour lutter contre la bureaucratie

Alexandre FLÜCKIGER, Frédéric VARONE, Journée 2016 du Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL), Université de Genève, 25 novembre 2016.

L'organisation bureaucratique a été considérée historiquement comme un idéal-type de rationalité permettant au politique de maîtriser son action grâce à son cadrage par le droit. Simultanément, elle a été critiquée pour les rigidités et les nouvelles normes qu'elle engendrerait. N'étant toutefois pas l'apanage de l'État, la bureaucratie a pu entretemps s'étendre aux entreprises privées et à diverses formes d'associations.

L'objectif consiste à vérifier dans quelle mesure la complexification du droit, tant public que privé, étend la bureaucratie et à discuter des solutions proposées. Or le droit ne se laisse pas plus aisément simplifier que la bureaucratie se débureaucratise. Au contraire, les tentatives de simplification ont souvent la fâcheuse tendance à générer encore plus de complexité.

Afin de remédier à ces défauts, l'OCDE recommande par exemple d'établir «un organe permanent chargé du contrôle de la réglementation» destiné à réduire la «charge réglementaire», tant en quantité qu'en qualité. Contrairement à d'autres pays, la Suisse ne répond que partiellement à cette revendication.

Se fondant sur une analyse comparative, cette journée analysera la pertinence et l'efficacité non seulement de cette solution mais également des différentes autres méthodes fréquemment préconisées.

### **3.3 Évaluation de la recherche en droit: enjeux et méthodes – Assessment of Research in Law: Stakes and Methods**

Alexandre FLÜCKIGER, Thierry TANQUEREL, Journée 2014 du Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL)– 13<sup>e</sup> Congrès de l'Association Internationale de Méthodologie Juridique, Université de Genève, 13 et 14 février 2014.

La recherche juridique a été traditionnellement évaluée au sein des différents ordres juridiques nationaux, selon des méthodes plutôt qualitatives que bibliométriques, en dehors de toute compétition internationale. Subissant l'influence des sciences dites exactes, les juristes sont désormais poussés à suivre le modèle évaluatif de ces dernières. Or une telle évolution ne va pas de soi. Même si la science juridique s'est fortement internationalisée et européanisée depuis lors, le cadre national et régional du droit interne constitue un frein puissant à une concurrence entre chercheurs à l'extérieur des frontières nationales. Les enjeux, de taille, ne se réduisent pas à l'aspect financier. Les méthodes et les critères utilisés pour évaluer l'impact tant qualitatif que quantitatif de la recherche ne vont-ils pas influencer la nature même de celle-ci (abandon des sujets locaux ou moins porteurs, uniformisation de la langue de diffusion, formatage en articles au détriment des livres ou des manuels d'enseignement, privilège de la recherche académique au détriment de la recherche appliquée, etc.)? Pareils effets peuvent-ils être conciliés avec la liberté académique? Les juristes ne sont-ils pas forcés de redéfinir la notion même de «recherche» en droit ou, pour le moins, d'explicitier la méthodologie juridique à l'attention du monde scientifique et politique? Une telle évolution a-t-elle un impact sur la formation juridique (facultés de droit vs écoles de droit)? Les classements internationaux des universités ne favorisent-ils pas les activités de recherche au détriment de celles d'enseignement?

Ce colloque tentera de répondre à ces questions en partageant diverses expériences internationales et nationales.

## 4. Déjeuners-débats du CETEL

Le CETEL a lancé en 2016 une formule de déjeuners-débats sur les thèmes qui sont au cœur de ses recherches: légistique, évaluation législative, recherche interdisciplinaire. Ces déjeuners-débats sont ouverts non seulement aux juristes, mais aussi à tous les membres de la communauté universitaire qui s'intéressent aux relations entre le droit et les autres sciences.

### 4.1 Dictionnaire des régulations

Arnaud SEE, Professeur de droit public à l'Université de Picardie Jules Verne, co-directeur de la chronique Secteur public dans la revue *Concurrences* et Bertrand DU MARAIS, Conseiller d'État (Paris), auteur notamment de l'ouvrage *Droit public de la régulation économique*, co-directeur de la chronique Secteur public dans la revue *Concurrences*. 8 juin 2016.

Le Dictionnaire des Régulations 2016 est un concept original ayant pour objectif de présenter et saisir la diversité du phénomène de la régulation, phénomène complexe mêlant droit public, droit privé et économie. Cet ouvrage appréhende les différentes dimensions de la régulation par des réflexions théoriques sur les évolutions de ce domaine, complétées par des informations concrètes, pratiques et actualisées.

### 4.2 Architecture des pouvoirs

Vincent MARTENET, Professeur à l'Université de Lausanne, Président de la commission de la concurrence. 30 mars 2017.

Vincent MARTENET a présenté son ouvrage «Architecture des pouvoirs – Enjeux et perspectives pour un État, une union d'États et les Nations Unies». L'architecture des pouvoirs s'est désormais complexifiée avec la montée en puissance des cours constitutionnelles ou suprêmes et celle des banques centrales, l'apparition d'autorités administratives indépendantes accomplissant des fonctions politiquement sensibles, l'évolution de la place des parlements ou encore l'affirmation de la société civile. Quand est-il admissible que l'interdépendance entre des pouvoirs soit nettement marquée? Quand, en revanche, l'indépendance d'un pouvoir par rapport aux autres est-elle souhaitable? Quand des contrepoids aux institutions politiques, à l'administration et aux tribunaux doivent-ils être créés ou reconnus? La réflexion sur ces questions s'inscrit dans une perspective comparatiste à la fois verticale et horizontale. D'une part, elle vise un niveau de pouvoir, spécialement celui d'un État, d'une union d'États ou des Nations Unies. D'autre part, l'attention porte sur les relations entre des institutions appartenant à des niveaux distincts ainsi que sur la gouvernance multi-niveaux.

## 5. Participation de membres du CETEL à des colloques et conférences

Sont listés ci-après une sélection d'exposés présentés par les membres du CETEL lors de colloques ou de conférences sur des thèmes correspondant aux axes de recherche du centre. Les participations déjà mentionnées sous ch. 2 ne sont pas répétées.

COTTIER Michelle, *Familienvermögensplanung: Erkenntnisse der Familien- und Rechtssoziologie*, Atelier de recherche «*Familienvermögensplanung*» organisé par Margareta BADDELEY et Rita TRIGO TRINDADE, Université de Genève, 25 septembre 2017.

COTTIER Michelle, *Interdisziplinäre Rechtsvergleichung*, AutorInnenworkshop «*Interdisziplinäre Rechtsforschung*», Wissenschaftskolleg zu Berlin, 21 septembre 2017.

COTTIER Michelle, KÄGI-DIENER Regula, KÜNG Zita, SCHMIDLIN Irène, Animation d'un atelier: «*Gleichstellungsfolgenabschätzung in Gesetzgebungsprojekten: Einführungsworkshop für Fachpersonen*», Berne, 12 septembre 2017.

COTTIER Michelle, *Towards a socio-legal approach to comparative family and inheritance law*, International Society of Family Law (ISFL) World Conference, Amsterdam, 27 juillet 2017.

COTTIER Michelle, BIESEL Kay, *Errors and mistakes in child protection: Setting the scene*, International Exploratory Workshop «*Errors and mistakes in child protection: an international workshop on policies, discourses and research*», FHNW, Bâle, 30 mai 2017.

COTTIER Michelle, *Anerkennung einer Vielfalt von Beziehungen im Schweizer Recht*, Forschungsgemeinschaft «*Mensch im Recht*», Bâle, 2 mai 2017.

COTTIER Michelle, *Le droit: l'envers de la réalité sociale*, Soirée de présentation des nouvelles et nouveaux professeurs de la Faculté de droit, Université de Genève, 21 septembre 2016.

COTTIER Michelle, *Conceptions juridiques de la mère porteuse et modèles de régulation de la gestation pour autrui*, Colloque international «*Gestation pour autrui: dialogue entre le droit et les sciences sociales*», Université de Lausanne, 26 mai 2016.

COTTIER Michelle, *Kommerzialisierungsverbot als Schutz reproduktiver Autonomie? Das Beispiel der Leihmutterschaft*, Internationale Tagung: «*Autonomie im Recht – geschlechtertheoretisch vermessen*», Goethe Universität, Frankfurt/M., 4 mars 2016.

FLÜCKIGER Alexandre, *Droit souple en droit suisse: typologie, effets juridiques, effectivité et contrôle*, Journée de la jeune recherche organisée par le Centre de recherche en droit public: «*Norme et normativité(s)*», Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 17 novembre 2016.

FLÜCKIGER Alexandre, *Gouverner par le «nudge»: du coup de pouce au coup de pied? La psychologie comme auxiliaire de mise en œuvre des politiques publiques*, 14<sup>e</sup> congrès de l'Association internationale de méthodologie juridique (AIMJ): «*L'internormativité*», Université Libre de Bruxelles, 29 et 30 septembre 2016.

FLÜCKIGER Alexandre, *Le recours au paranormatif dans le fédéralisme suisse: Études de cas dans le domaine de l'environnement*, Troisième rencontre scientifique du projet de collaboration en matière de recherche G3: «*Politiques publiques, fédéralisme coopératif et gouvernance multi-niveaux*», Université de Genève, 19 et 20 mai 2016.

FLÜCKIGER Alexandre, *Case-law Sources for Evaluating the Impact of Legislation: An Application of the Precautionary Principle to Fundamental Rights*, Workshop on «*Evidence-based review of legislation*», Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg, Nuremberg, 5 février 2016.

FLÜCKIGER Alexandre, LIEGEOIS Fabien, GEISBÜHLER Grégoire, *From fact to theory and from theory to fact*, Winter PhD Workshop: «*Strategic Alliance of Research Faculties of Law*» (SARFaL), Ovronnaz, 13 et 14 février 2015.

FLÜCKIGER Alexandre, GUY-ECABERT Christine, *La bonne loi ou le paradis perdu?*, 25<sup>e</sup> anniversaire de la revue «*LeGes- Législation & Evaluation*», Berne, 17 novembre 2014.

FLÜCKIGER Alexandre, *La recherche de la qualité de la loi en Suisse*, Colloque de la Faculté de droit de l'Université de Rouen: «*La qualité de la loi: Expériences française et européenne*», Rouen, 13 et 14 novembre 2014.

FLÜCKIGER Alexandre, *Gaetano Filangieri: précurseur de l'évaluation législative*, Colloque du Centre de droit et de politique comparés Jean-Claude Escarras de l'Université de Toulon: «*Les précurseurs italiens du droit*», Toulon, 7 et 8 novembre 2014.

TANQUEREL Thierry, *Les enjeux du développement durable dans les constitutions cantonales*, Atelier-séminaire «*De quelques enjeux d'une constitution*», Université de Genève et Institut Kurt Bösch, Sion-Bramois, 20 octobre 2016.

VARONE Frédéric, FISCHER Manuel, GAVA Roy, SCIARINI Pascal, *Legislative co-sponsorship: Interest groups as hidden links?* ECPR General Conference, 6-9 September 2017, Oslo (Revised version presented at Third European Conference on Social Networks, 26-29 septembre, Mainz).

VARONE Frédéric, GIAUQUE David, *Work opportunities and Organizational Commitment in International Organizations*. Annual Conference 2017 of the European Group for Public Administration, 30 août-1<sup>er</sup> septembre 2017, Milan.

VARONE Frédéric, BUNDI Pirmin, GAVA Roy, *Policy Evaluation in Parliament: Interest Groups as Catalysts*, ECPR Joint Sessions of Workshops, 25-30 avril 2017, Nottingham (Revised version presented at the ICPP Conference on Public Policy 2017, June 28-30, Singapour).

VARONE Frédéric, EICHENBERGER Steven, TRESCH Anke, *Business groups beyond quiet politics: going public, while keeping covert!*, ECPR General Conference, 7-10 septembre 2016, Prague.

VARONE Frédéric, GAVA Roy, *The enemy within? Business unity and Swiss financial regulatory politics*, ECPR Standing Group on Regulatory Governance Conference, 6-8 juillet 2016, Tilbourg.

VARONE Frédéric, EICHENBERGER Steven, JOURDAIN Charlotte, MACH André, *Policy Advocacy by Interest Groups: Do Policy Issues and Institutions Matter?*, HKU-USC-IPPA Conference on Public Policy 2016, 10-11 juin 2016, Hong Kong. (Revised version presented at the ECPR General Conference 2016).

VARONE Frédéric, EICHENBERGER Steven, MACH André, *Corporatist stability or pluralization of interest groups? Tracing interest groups in policy processes*, Congrès annuel de l'Association suisse de science politique, 21-22 Janvier 2016, Bâle.

VARONE Frédéric, CHRISTE Julien, GAVA Roy, *Mobilisation des groupes d'intérêt lors des procédures de consultation*, Congrès annuel de l'Association suisse de science politique, 21-22 Janvier 2016, Bâle.

VARONE Frédéric, BUNDI Pirmin, GAVA Roy, WIDMER Thomas, *The effects of nonresponse and misreporting in legislative surveys*, 6<sup>th</sup> Conference of the European Survey Research Association, 13-17 juillet 2015, Reykjavik.

VARONE Frédéric, CHRISTIANSEN Peter Munk, MACH André, *The Transformations of Neo-Corporatism: Comparing Denmark and Switzerland over Time*, ECPR Joint Sessions of Workshops, 29 mars-2 avril 2015, Varsovie.

VARONE Frédéric, JOURDAIN Charlotte, HUG Simon, *Explaining Policy Bandwagons with Markov Models*, ECPR Joint Sessions of Workshops, 10-15 avril 2014, Salamanque.

VARONE Frédéric, INGOLD Karin, JOURDAIN Charlotte, *Venue Shopping, Coalition Building, and Advocacy Success: A SNA Perspective*. ECPR Joint Sessions of Workshops, 10-15 avril 2014, Salamanque (Revised version of the paper presented at the International Workshop on Interest Group Politics, June 2-3, Aarhus University [Denmark]).

## **6. Formations**

### **6.1 Flückiger Alexandre– Légistique suisse et européenne – Cours de Maîtrise – 6 crédits ECTS**

Trop de lois! Et de mauvaise qualité, a-t-on coutume d'entendre. Il faudrait dès lors mieux légiférer. Telle est l'ambition affichée par l'Union européenne, qui a adopté un accord interinstitutionnel intitulé «Mieux légiférer», et par la Confédération qui vient de refondre son «Guide de législation» partageant cette même ambition.

Ce cours a pour but de présenter et de discuter de manière critique, tant sous l'angle juridique que politologique, les différents moyens imaginés pour améliorer la législation en mettant en exergue la légistique ; une méthodologie ayant pour aspiration d'élaborer des réglementations bien conçues, claires et efficaces.

Ce cours porte sur le contenu de la législation (légistique matérielle) et sur les façons de mettre en forme la matière normative de manière à aboutir à des textes clairs et cohérents (légistique formelle).

### **6.2 Flückiger Alexandre, Benoît Anne – Formation continue en légistique – Mieux légiférer: rédaction et méthode législatives**

Cette formation continue a pour objectif de familiariser les participants avec les règles de base de la rédaction législative et la démarche méthodique afin d'améliorer la qualité législative.

Le séminaire est destiné aux acteurs étatiques, fédéraux, cantonaux et communaux chargés de préparer et d'examiner des projets législatifs ou réglementaires, principalement aux professionnels de la fonction publique; il est aussi ouvert aux parlementaires ou à leurs assistants ainsi qu'aux traducteurs. Les professionnels du secteur privé, qui doivent concevoir de tels projets ou les critiquer dans le cadre de procédures de consultation, peuvent également en tirer profit, de même que les concepteurs d'initiatives populaires. Il s'adresse tant à des juristes qu'à des non-juristes. Il permet également aux universitaires fraîchement diplômés d'acquérir une formation et une expérience à faire valoir dans le monde du travail.

Le séminaire est placé sous les auspices de la Société suisse de législation et des responsables romands de légistique (Monique ALBRECHT [VS] ; Gérard CAUSSIGNAC [BE] ; Marilena FONTAINE [TI] ; Jean-Christophe KUBLER [JU] ; Denis LOERTSCHER [FR] ; Jean-Luc SCHWAAR [VD] ; Vincent SCHNEIDER [NE] ; Fabien MANGILI [GE]).

Il est animé par des enseignants universitaires ainsi que par des spécialistes de l'Office fédéral de la justice, de la Chancellerie fédérale et des cantons.

### **6.3 Cottier Michelle – Sociology of Family Law – Cours de Maîtrise – 6 crédits ECTS**

Sociology of family law studies the ways in which law and society interact in the legal regulation of parent-child-relationships and of intimate relationships among adults. Questions asked include: What are the functions of family law in different societies? How do legal norms shape family life, and which is the impact of changing social realities on the legal system? Does «family law in action» (practice of courts and lawyers) correspond to the aims of the «law on the books» (legislation, case law)?



This course will provide students with an introduction to the field, thereby taking into account developments of family law in different national legal orders and from a comparative law perspective. The first part will be dedicated to classical authors of sociology of law and their analysis of family law, as well as to socio-legal approaches to comparative family law. The second part will touch on topical issues such as surrogacy as an example of the transnationalisation of child law, social movements and legal recognition of rainbow families, intergenerational relations in complex families and inheritance law, religious communities and legal pluralism in family law, the new ideal of shared parenting after separation and divorce, the changing practices of family lawyers, and the privatisation of family dispute resolution.

## 7. Autres publications des membres du CETEL

La liste ci-après comporte une sélection de publications des membres actuels du CETEL pendant la période 2014-2017 sur des thèmes correspondant aux axes de recherche du centre. Les publications déjà mentionnées sous ch. 2 ne sont pas répétées.

### 7.1 Ursula Cassani

CASSANI Ursula, *Nuances de gris: la politique criminelle suisse en matière de blanchiment de fraude fiscale*, in: Archives de politique criminelle 39/2017, pp. 145-162.

### 7.2 Michelle Cottier

COTTIER Michelle, *Beiträge der Rechtssoziologie zur Erweiterung des Erkenntnishorizonts der Zivilrechtswissenschaft*, in: Klippel/Löhnig/Walter (édit.), *Grundlagen und Grundfragen des Bürgerlichen Rechts*, Bielefeld, 2016, pp. 61-72.

COTTIER Michelle, *Die instrumentalisierte Frau: Rechtliche Konstruktionen der Leihmutterschaft*, in: Juridikum 2/2016, pp. 188-198.

COTTIER Michelle, *Einleitung: Die Versprechungen der Wissenschaft. Forschung zu Recht und Gesellschaft im Kontext aktueller wissenschaftspolitischer Entwicklungen*, in: Zeitschrift für Rechtssoziologie 2/2016, pp. 233-235.

COTTIER Michelle, *Modelle der familienrechtlichen Regelung von Ehe und Partnerschaft in der Schweiz und im Ausland*, in: Académie suisse des sciences humaines et sociales (édit.), *Le mariage et le partenariat entre norme et réalité*, Berne, 2016, pp. 24-39.

COTTIER Michelle, *Understanding the impact of different concepts of surrogate mother for the regulation of international surrogacy arrangements*, in: Voelkerrechtsblog 22 juillet 2016.

COTTIER Michelle, KÄGI-DIENER Regula, KÜNG Zita, SCHMIDLIN Irène, *Analyse d'impact sur l'égalité entre femmes et hommes dans les projets législatifs*, 2015.

COTTIER Michelle, *Adapting Inheritance Law to Changing Social Realities: Questions of Methodology from a Comparative Perspective*, in: Oñati Socio-Legal Series 2/2014, pp. 196-221.

COTTIER Michelle, *Ein zeitgemässes Erbrecht für die Schweiz. Bericht zur Motion 10.3524 Gutzwiler «Für ein zeitgemässes Erbrecht» zuhanden des Bundesamts für Justiz*, avril 2013, actualisé en mars 2014, in: Not@lex/successio 2014, pp. 29-55.

COTTIER Michelle, *Elternschaft im Zeitalter der globalisierten Biotechnologie: Leihmutterschaft, Eizell- und Embryonenspende im Rechtsvergleich*, in: Schwenzer/Büchler/Fankhauser (édit.), *Siebte Schweizer Familienrechtstage*, Berne, 2014, pp. 3-40.

### 7.3 Alexandre Flückiger

FLÜCKIGER Alexandre, MINETTO Mike, *La communication de documents officiels contenant des données personnelles: la pesée des intérêts dans la pratique des autorités fédérales*, in: RDAF 2017 I, pp. 558-588.

### 7.4 Sévane Garibian

NB : Les publications précédées d'un astérisque sont le fruit de recherches menées par Sévane GARIBIAN dans le cadre d'un programme de recherche financé par une ERC Starting Grant (2012-2016), intitulé «*Corpses of Mass Violence and Genocide*» et dirigé par Elisabeth ANSTETT (EHESS / CNRS) et Jean-Marc DREYFUS (Manchester University).

\* GARIBIAN Sévane, ANSTETT Elisabeth, DREYFUS Jean-Marc (édit.), *Restos humanos e Identificación: violencia de masa, genocidio y el «giro forense»*, Buenos Aires, 2017.

\* GARIBIAN Sévane, *Introducción*, in GARIBIAN/ANSTETT/DREYFUS (édit.), op. cit., pp.9-20.

\* GARIBIAN Sévane (édit.), *Human Remains and Commemoration*, in: *Human Remains and Violence: An Interdisciplinary Journal*, vol. 1, n° 2, 2015.

\* GARIBIAN Sévane, *Special issue: human remains and commemoration- Editorial*, in: GARIBIAN (édit.), op. cit., pp. 2-4.

GARIBIAN Sévane, *Préface*, in: *Religions et Transitions: quels défis après les révolutions arabes?*, PHILIPPE/DANELCIUC-COLODROVSKI (édit.), Institut Universitaire Varenne, Paris, 2015, pp. 7-10.

GARIBIAN Sévane, *De la rupture du consensus: L'affaire Perinçek, le génocide arménien et le droit pénal international*, in: *Le génocide des Arméniens. Cent ans de recherche 1915-2015*, Paris, 2015, pp. 212-221 (notes : pp. 347-350) (article aussi publié en anglais et à paraître en allemand).

GARIBIAN Sévane, *Ravished Armenia (1919) au regard de Walter Benjamin: Réflexions autour d'un film-épreuve*, in: SAGARRA (dir.), *Génocides: Une mémoire en partage*, Québec, 2015, pp. 57-73 (article aussi publié en espagnol et en anglais).

GARIBIAN Sévane, *Ghosts Also Die: Resisting Disappearance Through the 'Right to the Truth' and the Juicios por la verdad in Argentina*, in: *Journal of International Criminal Justice*, vol. 12, n° 3, 2014, pp. 515-538 (article aussi publié en ture).

GARIBIAN Sévane, *Vérité vs. Impunité: La justice (post-)transitionnelle en Argentine et le human rights turn*, in: ANDRIEU/LAUVAU (dir.), *Quelle justice pour les peuples en transition? Pacifier, démocratiser, réconcilier*, Paris, 2014, pp. 91-109 (article aussi publié en espagnol et, en version abrégée, en anglais).

GARIBIAN Sévane, *La consécration juridique de témoins oubliés: le juge argentin face au génocide des Arméniens*, in: FLEURY/WALTER (dir.),

*Carrières de témoins de conflits contemporains (2): Les témoins consacrés, les témoins oubliés*, Nancy, 2014, pp. 161-174 (article aussi publié en espagnol).

\* GARIBIAN Sévane, *Seeking the dead among the living: Embodying the disappeared of the Argentinian dictatorship through law*, in: ANSTETT/DREYFUS (dir.), *Human remains and mass violence: methodological approaches*, Manchester, 2014, pp. 44-55.

## 7.5 Thierry Tanquerel

TANQUEREL Thierry, *Les politiques de simplification administrative en Suisse*, in: AUBY (édit.), *Droit comparé de la procédure administrative*, Bruxelles, 2016, pp. 421-428.

TANQUEREL Thierry, *Introduction générale: enjeux et champ d'application de la contractualisation en droit l'urbanisme*, in: TANQUEREL/MORAND-DEVILLER/CORREIA (édit.), *La contractualisation dans le droit de l'urbanisme: colloque biennal de l'Association internationale de droit de l'urbanisme (AIDRU)*, Paris, 2014, pp. 7-11.

## 7.6 Frédéric Varone

BYLAND Karin, GAVA ROY, VARONE Frédéric, *Impacts of Courts on Policy Implementation in a Federal State: Evidence from Disability Insurance in Switzerland*, in: *Yearbook of Swiss Administrative Sciences*, 2015, pp. 167-180.

GAVA ROY, SCIARINI Pascal, VARONE Frédéric, *Who Europeanizes parliamentary attention, on which issues and how? A policy agenda perspective*, in: *The Journal of Legislative Studies*, 2017 (en ligne: doi 10.1080/13572334.2017.1394739).

Gava Roy, Varone Frédéric, *The EU's Footprint in Swiss Policy Change: A Quantitative Assessment of Primary and Secondary Legislation (1999-2012)*, in: *Swiss Political Science Review* 20 (2), 2014, pp. 216-222.

HILL Michael, VARONE Frédéric, *The Public Policy Process*, Londres/New York, 2017.

INGOLD Karin, VARONE Frédéric, *Is the Swiss constitution really constitutional? Testing the 'Veil of Ignorance' hypothesis over time*, in: Imbeau/Jacob (édit.), *Behind a veil of ignorance? Power and uncertainty in constitutional design*, New York, 2015, pp. 187-202.

KNOEPFEL Peter, LARRUE Corinne, VARONE Frédéric, SAVARD Jean-François, *Analyse et pilotage des politiques publiques: France, Suisse, Canada*, Québec, 2015.

ROTHMAYR Christine, VARONE Frédéric, *Justiz*, in: *Knoepfel al. (édit.), Handbuch der Schweizer Politik*, Zurich, 2014, pp. 219-241.

VARONE Frédéric, *L'administration fédérale*, in: *Knoepfel al. (édit.), Manuel de la politique suisse*, Zurich, 2014, pp. 337-360.









**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**